Syndicat National Unitaire
des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC
Section des Alpes de Haute Provence
Appt 113, 1 impasse Gay-Lussac Avenue des écoles
04600 Saint-Auban
Tél : 04 92 62 64 72 - snu04@snuipp.fr

Saint-Auban, le 17 juin 2025

À

Madame l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale des Alpes-de-Haute-Provence,

04000 DIGNE-LES-BAINS

Objet : Organisation du service des Unités Externalisées Autisme

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les Unités Externalisées Autisme sont une opportunité pour l'inclusion d'élèves porteurs de TSA en milieu scolaire ordinaire. Leur mise en œuvre requiert par définition la collaboration étroite d'intervenants variés, issus de l'Éducation Nationale, de personnels éducatifs des ESMS, de professionnels de la santé médicaux et para-médicaux.

Dans toutes les structures de prise en charge, des heures de synthèse permettent à l'ensemble de ces professionnels d'échanger sur le fonctionnement et les situations, de croiser les regards et d'améliorer la prise en charge.

Dans les UE, cette nécessité a conduit, dans l'intérêt des élèves et du service, à organiser ces synthèses sur le temps scolaire. Cela s'est avéré la meilleure organisation pour permettre aux diverses catégories d'acteurs de bénéficier d'un temps d'échange collectif balisé, structuré, régulier. A notre connaissance, personne, dans aucune des catégories, ne vole du temps de service à son employeur.

Vos services entendent cependant aujourd'hui mettre à mal cette organisation en supprimant ces moments institutionnels, et revenir à la situation qui avait précisément conduit à les mettre en œuvre de cette manière.

C’est un projet mené en dépit du bon sens et préjudiciable à la qualité de la prise en charge.

Nous vous rappelons, comme nous l’avons fait oralement, que ces heures de synthèse correspondent exactement aux 108 heures des professeur·es des écoles, et que si vous souhaitiez les déplacer hors 24 heures, nos collègues ne seraient plus en mesure de participer aux conseils des maîtres, de cycles, d’école ou de recevoir les familles, ce qui vous en conviendrez n’irait pas spécialement dans le sens de ce qu’on attend d’une UE.

De notre point de vue, l’administration doit avoir à l’égard de ses agent·es le parti pris selon lequel ils exercent leurs missions de manière loyale et sincère, dans l’intérêt du service et des usagers.

La décision envisagée tend à montrer que ce n’est pas le cas. Dans le cas contraire nous vous demandons d’abandonner ce projet et de perpétuer un fonctionnement qui a fait la preuve de son efficience et son efficacité.

En vous remerciant pour l’attention que vous voudrez bien accorder à cette demande, veuillez agréer l’expression de notre attachement à un service public d’éducation de qualité pour tous·tes.

Sabrina Castelarnau & Stéphane Bouthors,
Co-secrétaires départementaux de la FSU-SNUipp 04

